



**C A ASL**  
**du vendredi 21 avril 2023**

Présents : C Roumilhac, Françoise LECLERC,  
Jean Claude Miremont, Pascal Bonne, Jean  
Claude Leverne, Marc de Giovanni, Laurent  
Lesage et Stéphane Pilhier  
Excusé : Martin Monot et Cyril XXX

**1/ Election de la Présidente :** suite a démission Patrick Contet

Christine Roumilhac —> élue a l'unanimité des présents

Trésorière —> Françoise LECLERC

Secrétaire —> Martin Monot

Et

Vice-Président —> Pascal Bonne

**2/ Approbation du compte rendu** de la réunion précédente

Ok

**3/ Foot**

Rencontre Christine et Françoise avec le nouveau bureau de la section Foot

—> très bon sentiment

Objectif 1 : assainir

Objectif 2 : prévoir

Et en plus « régler le compte » avec Adolphe Mendy sur certains agissements excessifs

Françoise a essayé de récupérer les 2 carnets de chèques et des éléments ... ils ont été soit disant envoyés mais n'ont jamais été reçus.

Des achats Intersports pour 2500€ ont été faits récemment, on a les factures mais on a pas le matériel acheté....

Adolphe est toujours dans le club, il joue dans l'équipe vétérans et a la clé.

Vétérans ... équipe d'Adolphe. Possibilité de ne pas avoir d'équipe vétérans pendant 1 an pour se libérer d'Adolphe ?

Amendes pour non-présentation aux match, joueurs absents, ..... 1800€ d'amende

Recherche de chèques des adhésions, si c'est le cas, envoyer une lettre recommandée pour les chèques et le matériel manquant.

Abonnement Orange —> résilier le contrat ?

Chèques non émis et non récupérés —> Faire opposition sur ces chèques

Demande de budget anticipé pour la saison 2023 - 2024  
Adhésion club : 210€ licence comprise pour tous les âges  
—> demande de faire des tarifs différents et plus accessibles pour les jeunes, plus cher pour les vétérans.  
De plus demande de rendre visible le montant de la licence.

Tenues sont données aux enfants. A voir avec l'équilibre du budget.

Organisation d'une AG foot à la rentrée / automne

Evocation d'une majoration du coût de l'adhésion pour les non-louveciennois. Valable pour toutes les sections.

Assurance complémentaire pour tout l'ASL pour les sports afin de couvrir les non-licenciés.

#### **4/ ASSOCONNECT**

Abonnement ASL 772 € va passer à 3350€ avant promo ou réduction Formule Omnisports

Si adhésion FFCO coût environ 1108€

Coût pour section escalade : 528€ renouvellement en juin 2023

#### Garder AssoConnect ??

Produit tout intégré

Produit assez complexe à manipuler

Formulaire d'inscription

Besoin d'un « IT manager » pour le pilotage du projet —> Jean Claude Miremont est en

*charge du groupe de travail AssoConnect*

Commencer par lire le mode d'emploi

Aleris connaît AssoConnect

Des atouts pour ASL notamment concernant la connaissance des adhérents, la gestion des comptes des sections.

Lors adhésion identifier le coût de la licence à part de celui de l'adhésion.

Comment concilier Assoconnect et une externalisation de la compta ??? Possible ??

Externaliser la RH et garder AssoConnect pour la compta.

Peut-on trouver un cabinet comptable compatible avec AssoConnect ? Opefin ?

Reunion Escalade avec JC Miremont - Romain - Mathieu - Marc

#### **5/ Entrevue avec ALERIS externaliser toute la RH**

Relire le compte rendu de Pascal remis ci après.

Règlement intérieur pour les salariés

Mise a jour règlementaire.

Flux a gérer et accompagnement méthodologique

Point concernant la subrogation —>

Accès à un service très professionnel et structuré —> point fort

Cohésion des process pour les différentes sections. Exemple des contrats de travail.

Il y a un travail de remise a zéro.

Coût sur la base du nombre de salarié et d'entrées/sorties par an.

Organiser une entrevue avec Opefin pour mise en concurrence.

Pour accompagner l'ASL dans les sujets juridiques et comptabilité, un appel a bénévoles a été lancé : recherche d'un expert-comptable et d'un juriste.

## **6/ Rémunération de Lucas du Handball et Rémy à la musculation**

Lucas —> Contrat en CDD la première année

Cas de Valentin

Fin de la réunion a 20h15.

### **Prochain CA : Mercredi 24 Mai à 18h00**

Sujets à mettre à l'ordre du jour pour le prochain CA :

- Le livret / les flyers
- Assurance globale pour les adhérents ASL non licenciés ou stagiaires non licenciés lors de stages organisés par des sections.
- AssocConnect
-

**Compte rendu de la réunion chez Aleris  
du 13 avril 2023**

**Françoise Leclerc et Pascal Bonne**

Françoise Leclerc et Pascal Bonne ont rencontré Aleris, le cabinet en charge de la paye pour l'ASL, en vue d'explorer les services complémentaires qu'il pourrait nous apporter, dans le cadre d'une réorganisation de nos processus RH, paie etc...préparatoire à l'évolution des tâches de Françoise.

Ce cabinet, spécialisé pour les petites structures PME, ETI et le monde associatif, peut nous apporter l'expertise, le conseil et la réalisation de toutes les prestations de RH, pour notre compte.

Il peut intervenir au travers d'un portail accessible aux bureaux des sections, au CA, ainsi qu'à tous les salariés, permettant ainsi de simplifier toutes les démarches et transactions, d'archiver proprement sous forme numérique les contrats de travail et leurs avenants, les bulletins de paie, les arrêts maladie etc etc..., ce qui serait pour toutes les sections et le CA une source énorme de simplification et de gestion, chaque section et le CA gérant et archivant actuellement une masse de documents papier ou scannés de façon assez artisanale!

Il peut aussi nous assister pour établir tous les documents obligatoires sur le plan social, et notamment le règlement intérieur de l'ASL pour les salariés, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)...deux documents qu'il faudrait urgemment réaliser pour combler un manque qui pourrait nous être reproché.

Il peut réaliser toutes les tâches partant de la rédaction des contrats de travail CDD ou CDI sous un format unifié pour l'ASL, les avenants à ces contrats, la gestion des périodes d'essai, les déclarations préalables d'embauche, la gestion des visites médicales des salariés, la gestion des arrêts maladie, accident du travail, les procédures de rupture conventionnelle, licenciement, départ en retraite etc etc..., bref, jouer le rôle d'une organisation RH professionnelle, ce qui soulagerait toutes les sections et le CA, et surtout, sécuriserait toutes ces formalités sous leur responsabilité d'experts.

Bien sûr, tout cela a un coût: nous leur avons demandé de nous faire une proposition commerciale sur la base de 20 salariés, 5 recrutements et 5 départs par an, ce qui est la moyenne historique les trois dernières années, pour nous permettre d'y réfléchir.

Françoise et moi pensons que ce sujet est à traiter en priorité absolue, et peut être même avant celui de la comptabilité moins lourd en terme de temps passé.

En marge de la discussion générale, nous avons aussi évoqué avec Aleris le sujet des arrêts maladie pour lesquels l'ASL ne pratique pas la "subrogation" (terme savant pour dire que les salariés ont à demander les indemnités journalières à la Secu, nous les transmettre pour avoir ensuite une paye complète). Il n'y a aucun intérêt à procéder de cette manière et plutôt des pertes de temps préjudiciables aux salariés mais aussi à l'employeur. Il est plus simple de "se subroger" aux salariés, d'être l'interlocuteur de la Secu en direct et de régulariser la paie des salariés dès les premiers jours de l'arrêt maladie.....bien sûr, dans le schéma évoqué ci dessus, c'est Aleris qui gèrerait tout le processus, n'ayant plus de notre côté qu'à cocher la case "subrogation" sur l'arrêt de travail.

Je suggère sur ce dernier point de décider d'opter dès à présent pour cette option.